toutes les questions nécessaires à l'expédition de toute affaire relative audit budget et à l'adoption à toutes les étapes de tout projet de loi fondé sur ledit budget, seront mises aux voix sur-le-champ, sans débat ou amendement;

Et que, nonobstant les dispositions du paragraphe (3) de l'article 6 du Règlement, la Chambre s'ajournera le vendredi 25 octobre 1974 immédiatement après avoir complété les travaux relatifs aux subsides mentionnés dans cet ordre.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Chrétien, membre du Consell privé de la Reine, remet un message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

## BORA LASKIN

Son Excellence l'Administrateur transmet à la Chambre des communes le budget des dépenses relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, et, conformément aux dispositions de l'\*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, l'Administrateur du Gouvernement du Canada recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

Ledit budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, est enregistré à titre de document parlementaire n° 301-1/132.

M. Sharp, appuyé par M. Chrétien, propose,—Que les prévisions budgétaires 1974-1975, déposées sur la Table plus tôt aujourd'hui, soient renvoyées aux divers Comités permanents de la Chambre.

Il s'élève un débat et cette motion est réservée.

M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

## BORA LASKIN

Son Excellence l'Administrateur transmet à la Chambre des communes le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires (A) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, et, conformément aux dispositions de l'«Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867», l'Administrateur du Gouvernement du Canada recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

Ledit budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, est enregistré à titre de document parlementaire n° 301-1/132A.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Chrétien, il est ordonné,—Que le budget supplémentaire (A) 1974-1975, déposé sur la Table ce jour, soit déféré au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Le débat reprend sur la motion de M. Duclos, appuyé par M. Lee,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

A Son Excellence le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Canada.

## QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Wagner,—Qu'on ajoute les mots suivants à l'Adresse en réponse au discours du Trône:

«Nous signalons respectueusement à Votre Excellence que vos ministres n'ayant pas su agir résolument après les élections du 8 juillet dernier, ils ont ainsi contribué à la disparité croissante et au désarroi social et économique qui existent au pays, situation qui requiert une intervention prompte et déterminée, dont il n'est nullement question dans le discours du Trône.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie l'amendement par la substitution d'une virgule au point final et par l'adjonction de ce qui suit:

«et nous déplorons en particulier que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su formuler de propositions immédiates afin de venir en aide à ceux qui sont le plus durement touchés par l'inflation et qu'ils n'aient pas su prendre de mesures immédiates afin d'augmenter la production de biens et de services nécessaires et de réduire ainsi le chômage qui touche si sérieusement tant de nos concitoyens.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. Chrétien,—Que les prévisions budgétaires 1974-1975, déposées sur la Table plus tôt aujour-d'hui, soient déférées aux divers Comités permanents de la Chambre.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.